

(1)

(N° 1.)

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1896.

---

### BUDGETS DES RECETTES ET DES DÉPENSES

POUR L'EXERCICE 1897 (1).

---

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

---

## EXPOSÉ GÉNÉRAL.

---

MESSIEURS,

En soumettant aux Chambres législatives, comme il le fait chaque année à l'ouverture de la session, les propositions d'amendements aux projets de Budgets du prochain exercice, le Gouvernement juge opportun d'appeler l'attention sur la progression de nos dépenses publiques, spécialement à partir de 1894.

Le tableau ci-après présente, par Ministère et par service, les dépenses effectives de l'exercice 1893, telles qu'elles seront arrêtées par la loi de compte, et, d'autre part, les dépenses prévues pour l'exercice 1897.

---

(1) Budgets, n° 122, I à XIV. (Session de 1895-1896.)

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	Comparaison entre les dépenses budgétaires effectives se rapportant à l'exercice 1893 et les prévisions de dépenses pour l'exercice 1897.				
	Dépenses effectives de 1893.	Prévisions de dépenses pour l'exercice 1897.	DIFFÉRENCES.		
			En moins.	En plus.	
Dette publique . . . . .	106,862,021 17	113,659,818 96	»	6,797,797 79	
Dotations . . . . .	4,893,935 74	4,865,200 »	28,735 74	»	
Ministère de la Justice . . . . .	Dépenses ordinaires . . . . .	19,280,505 »	21,494,240 »	»	2,213,735 »
	— exceptionnelles . . . . .	»	100,000 »	»	100,000 »
— des Affaires Étrangères. . . . .	— ordinaires . . . . .	2,493,713 »	2,801,013 97	»	307,300 97
	— exceptionnelles . . . . .	»	5,000 »	»	5,000 »
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .	— ordinaires . . . . .	23,215,743 32	25,576,570 »	»	2,360,826 68
	— exceptionnelles . . . . .	»	855,815 »	»	855,815 »
— de l'Agriculture et des Travaux publics. . . . .	— ordinaires . . . . .	17,990,773 94	20,305,504 »	»	2,314,730 06
	— exceptionnelles . . . . .	»	2,865,555 »	»	2,865,555 »
— de l'Industrie et du Travail. . . . .	— ordinaires . . . . .	»	2,535,060 »	»	2,535,060 »
	— exceptionnelles . . . . .	»	560,000 »	»	560,000 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . .	— ordinaires . . . . .	102,822,042 77	116,254,585 »	»	13,432,542 23
	— exceptionnelles . . . . .	»	184,000 »	»	184,000 »
— de la Guerre . . . . .	— ordinaires . . . . .	47,039,777 95	47,346,375 »	»	306,597 05
	— exceptionnelles . . . . .	»	1,015,000 »	»	1,015,000 »
Gendarmerie. . . . .		4,330,740 »	4,856,600 »	»	525,860 »
Ministère des Finances . . . . .	— ordinaires . . . . .	15,578,268 99	17,419,415 »	»	1,841,146 01
	— exceptionnelles . . . . .	»	1,650,000 »	»	1,650,000 »
Non-Valeurs et Remboursements. . . . .		1,520,000 »	1,926,000 »	»	397,000 »
TOTAL . . . . .	Dépenses ordinaires . . . . .	346,036,521 88	379,040,471 93	28,735 74	33,012,685 79
	— exceptionnelles . . . . .	»	7,255,370 »	»	7,255,370 »
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .		346,036,521 88	386,295,841 93	28,735 74	40,288,055 79
DIFFÉRENCE EN PLUS . . . . .					40,259,320 05

On constate donc, de 1893 à 1897, une augmentation de dépenses de 40 millions de francs.

Cette progression procède de causes diverses entre lesquelles il importe de distinguer.

Il convient de mettre à l'écart, pour apprécier sainement la situation, d'abord les frais d'exploitation du chemin de fer, qui ne sont pas, à proprement parler, des dépenses d'administration publique dans le sens budgétaire du mot, et ensuite les dépenses qui, jadis, auraient été traitées comme extraordinaires et qui figurent aujourd'hui aux Budgets ordinaires sous la rubrique « Dépenses exceptionnelles ».

En ce qui concerne le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, l'augmentation se chiffre par 13 1/2 millions environ. Les dépenses de ce Département suivent naturellement les fluctuations de l'industrie des transports, laquelle subit, de son côté, l'influence des mouvements de l'industrie privée. Ce sont des dépenses d'ordre industriel, largement couvertes, au surplus, par les recettes dont le montant figure au Budget des Voies et Moyens.

Les dépenses exceptionnelles qui, précédemment, étaient portées à l'extraordinaire et qui sont incorporées dans les Budgets ordinaires pour l'exercice 1897, s'élèvent à 7 millions.

Si l'on déduit du chiffre total de 40 millions résultant du tableau ci-dessus, le montant des deux postes dont il vient d'être parlé (13,500,000 et 7,000,000), on trouve que la progression réelle des dépenses ordinaires de l'État est de 19 1/2 millions.

Elle est la conséquence de certaines lois votées depuis 1894 (lois sur la bienfaisance, sur la rémunération en matière de milice, etc.) et de l'extension normale des divers services de l'État, et elle se décompose, dans ses grandes lignes, ainsi qu'il est indiqué au tableau suivant (1) :

Augmentation des petits traitements. . . . .	fr. 1,500,000	»
Pensions diverses et pensions des professeurs et instituteurs communaux . . . . .	1,200,000	»
Rémunération des miliciens . . . . .	6,000,000	»
Ordre judiciaire . . . . .	240,000	»
Publications officielles . . . . .	200,000	»
Bienfaisance (établissements et écoles de bien- faisance) . . . . .	1,360,000	»
Service des prisons . . . . .	275,000	»
	<hr/>	
A REPORTER. . . . .	fr. 10,775,000	»

(1) Il n'est pas fait état des intérêts des capitaux empruntés depuis 1893, par la raison qu'ils trouvent leur contre-partie dans l'économie résultant de la conversion de la Dette à 3 1/2 %.

	REPORT.	fr. 10,775,000	»
Cultes . . . . .		125,000	»
Réorganisation des consulats . . . . .		250,000	»
Garde civique . . . . .		50,000	»
Service de l'enseignement supérieur. . . . .		150,000	»
Service de l'enseignement moyen . . . . .		310,000	»
Service de l'enseignement primaire . . . . .		3,700,000	»
Affaires provinciales et communales et affaires électorales . . . . .		80,000	»
Indemnités pour bestiaux abattus . . . . .		535,000	»
Amélioration des races d'animaux domestiques		50,000	»
Voirie vicinale et hygiène publique . . . . .		1,000,000	»
Entretien des routes . . . . .		200,000	»
Mesures de propagande contre l'alcoolisme .		50,000	»
Création du Ministère de l'Industrie et du Travail (enseignement professionnel, Office du Travail, inspection du travail, des établissements dangereux, insalubres, etc.) . . . . .		800,000	»
Augmentation de l'effectif et de la solde de la gendarmerie . . . . .		550,000	»
Augmentation des cadres du personnel des douanes et des accises. . . . .		450,000	»
Non-valeurs et remboursements . . . . .		400,000	»
Dépenses diverses . . . . .		25,000	»
	TOTAL.	fr. 19,500,000	»

*Budget pour l'exercice 1897.*

L'ensemble des Budgets et des amendements proposés permet d'établir comme il suit le bilan présumé de l'exercice 1897 :

Montant des évaluations de recettes . . . fr.	386,923,178	40
— des prévisions de dépenses . . . . .	386,295,841	93

---

Soit un excédent de recettes de . . . fr. 627,336 47

Le tableau suivant présente le détail de cette situation :

DÉSIGNATION DES BUDGETS	MONTANT DES BUDGETS EN PROJET pour l'exercice 1897.		DIFFÉRENCES	
	Primitifs.	Amendés.	En plus.	En moins.
Dette publique. . . . .	105,260,751 76	113,659,818 96	8,399,067 20	
Dotations . . . . .	4,838,500	4,865,200	26,700 »	
Ministère de la Justice. . . } Dépenses ordinaires . .	20,601,590 »	21,494,240 »	892,650 »	
— } — exceptionnelles.	100,000	100,000	»	
— des Affaires Étran- } — ordinaires . .	2,746,713 97	2,801,013 97	54,300 »	
gères. } — exceptionnelles	»	5,000 »	5,000 »	
— de l'Intérieur et de } — ordinaires . .	25,200,662	25,576,570	375,908 »	
l'Instruction publique } — exceptionnelles	600,000	855,815	255,815 »	
— de l'Agriculture et } — ordinaires . .	20,079,094	20,305,594	226,500 »	
des Travaux publics. } — exceptionnelles.	820,000	2,865,555	2,045,555 »	
— de l'Industrie et du } — ordinaires . .	2,338,765	2,535,050	196,285 »	
Travail. } — exceptionnelles	335,000	560,000	225,000 »	
— des Chemins de fer, } — ordinaires	110,960,383	116,254,535	5,294,201 »	
Postes et Télégraphes. } — exceptionnelles	140,000	184,000	44,000 »	
— de la Guerre. . . } — ordinaires . .	47,312,200	47,346,375	34,175 »	
— } — exceptionnelles	600,000	1,035,000	435,000 »	
Gendarmerie . . . . .	4,647,000	4,856,600	209,600 »	
Ministère des Finances. . . } — ordinaires	17,156,190	17,419,415	263,225 »	
— } — exceptionnelles.	1,650,000	1,650,000	»	
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	1,651,000	1,926,000	275,000 »	
TOTAL. . . } Dépenses ordinaires . .	362,792,849 73	379,040,471 93	16,247,622 20	
— } — exceptionnelles.	4,445,000	7,255,370	2,810,370 »	
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	367,237,849 73	386,295,841 93	+ 19,057,992 20	
Voies et Moyens. . . . .	368,349,678 40	386,923,178 40		
DIFFÉRENCE . . . . .	+ 1,111,828 67	+ 627,336 47		

Conformément à ce qui s'est pratiqué les années précédentes, le Gouvernement a fait imprimer des notes explicatives à l'appui de ses propositions d'amendements.

En ce qui concerne les recettes, le tableau suivant indique, par branche de revenu, les augmentations proposées au projet de Budget primitif :

	Augmentations	Diminutions.
	—	—
Art. 2 — Contribution personnelle fr.	200,000 »	»
» 3. — Droit de patente . . . . .	120,000 »	»
» 5. — Douanes. — Droits d'entrée.	3,364,740 »	»
» 6. — Accises . . . . .	8,913,760 »	»
» 21. — Chemin de fer . . . . .	5,000,000 »	»
» 22. — Télégraphes et téléphones .	130,000 »	»
» 23. — Postes. . . . .	315,000 »	»
» 24. — Produit du service des ba- teaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	100,000 »	»
» 25. — Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de- Flandre . . . . .	5,000 »	»
» 31. — Revenus des domaines . . .	3,000 »	»
» 35. — Produit des actes des com- missariats maritimes . . . . .	10,000 »	»
» 37. — Produit des droits de pilo- tage . . . . .	200,000 »	»
» 38. — Produit des droits d'écluse .	7,000 »	»
» 44. — Intérêts sur actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo . . . . .	175,000 »	»
» 50. — Recouvrements d'avances faites par les divers Dépar- tements . . . . .	30,000 »	»
AUGMENTATION. . . fr.	18,573,500 »	»

*Budget pour l'exercice 1895.*

Le Budget pour l'exercice 1895 — clos le 31 octobre 1896 — présentera un excédent de recettes qu'il est permis d'évaluer approximativement à 5 millions de francs au moins.

*Budget pour l'exercice 1896.*

Autant qu'on en peut juger par les résultats connus à ce jour, le Budget de l'exercice en cours se soldera par un excédent de recettes permettant d'effectuer un prélèvement de 6 millions au profit du Fonds spécial et temporaire de 10 millions institué par la loi du 28 juin 1896 (*Moniteur* du 4 juillet), pour des travaux extraordinaires de voirie. On sait que ce Fonds doit être alimenté par les ressources du Budget ordinaire.

---

Le nouveau projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1897 renferme des dispositions ayant pour objet de modifier certaines lois relatives à la perception des droits d'entrée et d'accise, ainsi que la loi instituant le Fonds communal.

L'Exposé des motifs de ces dispositions est inséré dans la note préliminaire imprimée en tête du projet de Budget.

*Le Ministre des Finances,*  
P. DE SMET DE NAEYER.

---

(8)